

Grandfontaine, septembre 2023

PUBLICATION OFFICIELLE LOCALE

MISE EN SERVICE DES CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS (MOLOKS)

Les autorités communales, en collaboration avec le SIDP (Syndicat intercommunal du district de Porrentruy), vous informent de la mise en service à Grandfontaine des conteneurs semi-enterrés pour la collecte des déchets ménagers **dès le 4 octobre 2023**.

Le **mardi 3 octobre** aura lieu le dernier ramassage porte-à-porte et aux anciens points de collecte. Dès le lendemain, les conteneurs semi-enterrés (moloks) devront être utilisés pour y jeter les sacs taxés. Il n'y aura plus de ramassage porte-à-porte à Grandfontaine.

Emplacement : 3 moloks sont disposés à côté de la déchetterie communale



Règles de fonctionnement :

- ✓ Uniquement des sacs taxés « SIDP » peuvent être jetés dans les moloks
- ✓ Aucun autre déchet ne doit y être jeté.
- ✓ Aucun déchet ne doit être déposé aux alentours des moloks.

Des contrôles seront effectués et les contrevenants seront amendés.

Afin de respecter la tranquillité publique, nous vous prions de ne pas déposer des sacs taxés dans les moloks après 20 heures ainsi que le dimanche et les jours fériés.

D'avance, nous vous remercions de votre collaboration dans l'utilisation correcte des moloks et restons à votre disposition pour toute question supplémentaire.

DECHETTERIE COMMUNALE Fermeture exceptionnelle du 4 novembre 2023

La déchetterie communale sera fermée le **samedi 4 novembre 2023** en raison de la marche gourmande du FC Haute-Ajoie.

Nous vous remercions de votre compréhension !

Le Conseil communal

Septembre 2023

Le SEHA met au concours le poste à temps partiel de
FONTAINIER remplaçant
pour assurer le contrôle et l'entretien des installations.

Exigences :

- ▶ CFC d'installateur sanitaire ou en chauffage ;
- ▶ Être titulaire d'un brevet fédéral de fontainier ou d'un certificat de surveillant de réseau est fortement souhaité ;
- ▶ Bonnes connaissances de l'outil informatique ;
- ▶ Disponibilité et aptitude à travailler de façon indépendante ;
- ▶ Permis de conduire valide pour pouvoir se déplacer vers différentes installations.

Préférence sera donnée à un postulant habitant ou ayant sa raison sociale dans une commune membre du SEHA.

Entrée en fonction : 1^{er} janvier 2024

Le cahier des charges peut être consulté et tous renseignements peuvent être obtenus auprès du président du SEHA.

Les candidatures, avec CV, lettre de motivation et certificats, sont à adresser à
M. Guy Juillard, Président du SEHA, Route Principale 3, à 2914 Damvant,
avec la mention « **Postulation** » jusqu'au 31 octobre 2023.

Au nom du Conseil syndical

Le président



Guy Juillard

Le secrétaire



Serge Ribeaud